

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230131_06**

**ACHAT D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° 515-A-306
À SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD**

Date du Conseil Municipal :	31 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice :	58
Date de convocation :	24 janvier 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		Nombre de votants :	36
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLEROT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DRAPPIER Michèle (à Olivier BAERT), LAINÉ Christelle (à Christèle JOUAN), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PICCOT Paul (à Sylvie VIAL), PREVOST Jean-Jacques (à Aurélie BRARD), VANDOOREN Mathieu (à Jean-Louis MADELON).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Héléne, HUET Véronique, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : LEVILLAIN Sébastien.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le courrier de proposition des propriétaires de la parcelle cadastrée n° 515-A-301 ;
- Le document de modification du parcellaire cadastral édité le 7 novembre 2022 ;

Considérant :

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de la parcelle cadastrée n° 515-A-306, d'une surface de 124 m², au prix de 1 500 €, afin d'acquérir les réseaux d'assainissement non collectif de la salle des fêtes de Saint-Aubin-le-Guichard ;
- Que l'estimation par le service des Domaines n'est pas nécessaire, au regard du faible montant de l'achat (inférieur à 180 000 €) ;

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée n° 515-A-306 située à Saint-Aubin-le-Guichard, d'une superficie de 124 m², au montant de 1 500 €, hors frais de notaire ;
- De prendre en charge les frais d'acte liés à cette vente ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition avec les propriétaires de la parcelle cadastrée n° 515-A-306 ;
- D'autoriser M. le Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire ;
- D'autoriser M. le premier adjoint au Maire à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire et M. le Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard ;
- D'autoriser Mme la deuxième adjointe au Maire à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire, de M. le Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard et de M. le premier adjoint au Maire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.